

PRATIQUES CANTONALES CONCERNANT L'ORGANISATION D'ÉPREUVES, D'EXAMENS, DE TESTS AINSI QUE L'OBTENTION DE CERTIFICATS OU DIPLOMES ENSEIGNEMENT PRIMAIRE SECONDAIRE PREMIER CYCLE SUISSE ROMANDE

Tableaux comparatifs

Année scolaire 2008-2009

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).



Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

BERNE

		Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
PRIMAIRE	1	-	-	-	-
	2	-	-	-	-
	3	-	-	-	-
	4	-	-	-	-
	5	-	-	-	-
	6	Français Mathématiques Allemand Exigence minimale : au moins une épreuve commune par zone de recrutement d'un établissement secondaire I au cours de la 6 ^e	Rédaction de tests communs aux élèves et aux classes de la zone de recrutement de l'établissement secondaire concerné. Les enseignants-es du degré primaire et du secondaire I élaborent les tests sur la base de matières, chapitres du plan d'études décidée en commun.	Tous les élèves concernés par la procédure d'orientation (= en principe la totalité de la population scolaire de la zone de recrutement concernée).	Seuls les résultats des divers tests sont communiqués aux élèves et aux parents.
SECONDAIRE	7	-	-	-	-
	8	-	-	-	-
	9	-	-	-	-

Document de référence : DIP. (2002). Rapport relatif à l'ordonnance de Direction concernant l'évaluation et les décisions relatives d'orientation à l'école obligatoire (ODED) : art. 28

© IRDP – Neuchâtel (2008)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

FRIBOURG

	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1	-	-	-	
	2	Mathématiques La procédure en 2P n'est pas fixe. Certaines années l'épreuve peut se dérouler en 4P et porter sur les mathématiques et l'allemand par exemple. En revanche, en 6P, la procédure est fixe.	Epreuve cantonale prévue pour la fin du cycle 1P-2P. Les domaines testés correspondent aux contenus et aux objectifs du programme cantonal avec une priorité mise sur les connaissances et les compétences développées dans la partie finale du cycle. L'épreuve est réalisée par des enseignants ainsi qu'un responsable mathématiques et la responsable évaluation.	Le jour, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	Donner aux enseignants, ainsi qu'aux élèves et à leurs parents, une référence extérieure au travail de classe et aux résultats obtenus. Tirer parti du bilan effectué : par une information en retour qui sera transmise en automne aux inspecteurs des écoles et aux enseignants, dans un souci d'information et de régulation.
	3	-	-	-	
	4	-	-	-	
	5	-	-	-	
	6	Français Mathématiques Allemand Environnement	Epreuves cantonales prévues en cours de 6P (mars) pour la préorientation des élèves au Secondaire I. Comme ces épreuves ont lieu en cours de 6P, elles ne portent pas sur la totalité du programme; les objectifs fixés sont transmis aux enseignants en juin de l'année scolaire précédente. Réalisées par un responsable de branches, 2 ou 3 auteurs et la responsable évaluation.	Ces épreuves sont destinées à tous les élèves de 6P. Elles se déroulent sur 4 demi-jours. Les 2 jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	Les résultats sont transmis aux élèves, à leurs parents, aux enseignants, aux inspecteurs de l'enseignement primaire et aux directeurs du Cycle d'orientation (Secondaire I).
SECONDAIRE	7	-	-	-	
	8	-	-	-	
	9	Français Mathématiques Allemand Anglais Une autre discipline est parfois testée, comme le latin en PG	Epreuves cantonales de diplôme en fin de scolarité obligatoire. Préparées par un groupe de travail pour chaque discipline, elles sont adaptées aux trois types de classes : PG (prégymnasiale) – G (générale) – EB (exigences de base). Une consultation est organisée auprès des enseignants de chaque discipline.	Ces épreuves sont destinées à tous les élèves de 9 ^e année. Elles se déroulent en fin d'année scolaire. Les jours prévus, la durée de chaque épreuve et les conditions de passation sont les mêmes pour toutes les classes du canton.	En plus du bulletin scolaire annuel, l'élève reçoit un diplôme de fin de scolarité obligatoire.

Documents de référence : Directives de la procédure de pré-orientation (PPO) et DIPAC. (1992). Directives générales pour l'organisation du diplôme de fin d'études secondaires

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

GENÈVE

		Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1	-	-	-	-
	2	Français Mathématiques Écriture-graphisme	Epreuves cantonales certificatives sur la base des objectifs du plan d'études. Les épreuves sont élaborées par le Service de l'enseignement et le Centre de formation.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant le mois de mai.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignants: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
	3	-	-	-	-
	4	Français I (communication) Français II (structuration) Mathématiques Allemand ou autre discipline	Epreuves cantonales certificatives sur la base des objectifs du plan d'études. Les épreuves sont élaborées par le Service de l'enseignement et le Centre de formation.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant le mois de mai.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignants: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.
	5	-	-	-	-
	6	Français I (communication) Français II (structuration) Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales certificatives sur la base des objectifs du plan d'études. Les épreuves sont élaborées par le Service de l'enseignement et le Centre de formation.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment durant le mois de mai.	Aux élèves et à leurs parents: résultats obtenus par l'élève à chaque épreuve. Aux enseignants: statistiques des résultats de l'établissement à chaque épreuve. Aux établissements et aux autorités scolaires: taux de réussite cantonal de l'ensemble des cohortes à chaque épreuve.

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

GENÈVE

		Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	7	Français Mathématiques Allemand Latin	Epreuves communes certificatives centralisées destinées aux élèves de tous les regroupements, options et niveaux dans les trois degrés. Les épreuves comportent la spécification des objectifs et/ou domaines testés (compréhension orale, écrite, expression écrite, capacité d'observation, de résolution de problème, grandeurs et mesures, algèbre, proportionnalité, etc.). La saisie des résultats et le traitement sont informatisés. Ces épreuves sont réalisées par la Commission des épreuves communes, secteur de l'évaluation commune, service de l'enseignement.	Uniformisées (consignes de passation, matériel autorisé, critères de correction). Durée : en général 2 h. La plupart des épreuves sont regroupées sur 4 semaines au mois de mai.	Résultats individuels: aux élèves et aux parents (signature). Résultats collectifs (classe-s, collège-s, ensemble de la population concernée): accès définis selon fonctions (enseignants, présidents de groupes de discipline, directeurs de collèges, direction générale).
	8	Français Mathématiques Allemand Anglais Latin Physique Biologie	idem	idem	idem
	9	Français Mathématiques Allemand Anglais Latin Physique	Epreuves de FRANÇAIS et de MATHÉMATIQUES en deux parties. La première partie (Tronc commun) est passée par tous les élèves. Les résultats sont, parmi d'autres éléments, pris en considération pour l'entrée en apprentissage des élèves concernés.		Transmission des résultats à l'OFPC (admission dans les apprentissages).

Documents de référence : Rédaction d'un rapport interne rédigé par le coordinateur et Bugniet, F. & Reich E. (2002). Proposition de cadre conceptuel pour l'évaluation commune au cycle d'orientation de Genève

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

JURA

		Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1	-	-	-	-
	2	-	-	-	-
	3	-	-	-	-
	4	Français Mathématiques (dès 2009-2010)	Epreuves diagnostiques. QCM. Questions fermées. Questions ouvertes.	En principe, tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. A fin octobre.	Les parents reçoivent le nombre de points de leur enfant par rapport au nombre total de points et la moyenne de l'ensemble des élèves, exprimée en points. Les enseignants reçoivent des informations détaillées.
	5	-	-	-	-
	6	Français Mathématiques Allemand	Epreuves cantonales d'orientation. QCM. Sur la base des objectifs du plan d'études.	Tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. En septembre. En février. En mai.	L'information donnée aux parents et aux enseignants, dans chaque discipline concernée, porte sur le positionnement de l'élève en fonction de 4 « classes standardisées » : niveau C / niveau B tendance C / niveau B tendance A / niveau A.
SECONDAIRE	7	-	-	-	-
	8	Français Mathématiques	Epreuves diagnostiques / QCM. Questions fermées. Questions ouvertes / Sur la base des connaissances et des compétences attendues au terme de la 7 ^e .	En principe, tous les élèves dans les mêmes conditions et au même moment. A fin octobre.	Les parents reçoivent le nombre de points de leur enfant par rapport au nombre total de points et la moyenne de l'ensemble des élèves, exprimée en points. Les enseignants reçoivent des informations détaillées.
	9	-	-	-	-

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

NEUCHÂTEL

		Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1	Une discipline par année Français et Mathématiques (pour certains élèves seulement)	Epreuve « fermée » s'inscrivant dans le cadre de l'appréciation du travail des élèves et entrant dans le champ de l'évaluation sommative à référence critériée. Les objectifs retenus sont tirés du plan d'études. L'épreuve est préalablement validée par une cohorte de quelque 100 élèves. Elle est réalisée par une commission d'enseignants mandatée par le Service de l'enseignement obligatoire et présidée par un inspecteur d'écoles.	Les épreuves se déroulent sur une période de deux à trois semaines, au mois de mai de l'année scolaire en cours. Les consignes de passation se veulent relativement rigides de manière à éviter des interprétations susceptibles de générer des résultats différents selon les directives.	Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignants. La banque d'épreuves est ainsi enrichie d'année en année. Jusqu'en 2005, les épreuves étaient remises dans un classeur remis à chaque école.
	2	Idem 1 ^{ère}	Depuis quelques années, la discipline sur laquelle porteront les épreuves est annoncée en début d'année scolaire.	Ces épreuves sont obligatoires et les enseignants renvoient leurs résultats de manière anonyme s'ils le souhaitent.	Dès 2007, et dès l'édition 2006, les épreuves seront désormais mises « en ligne ».
	3	Idem 1 ^{ère}	Au terme de l'année scolaire, un bref rapport de commentaires sur les résultats est remis aux enseignants.	-	-
	4	Idem 1 ^{ère}	-	-	-
	5	Idem 1 ^{ère}	-	-	-

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

NEUCHÂTEL

	Disc./Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats	
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	6	Français Mathématiques Allemand QCM (avec une partie en compréhension auditive pour l'épreuve d'allemand – cd-audio). Il est réalisé par huit enseignants (commission de rédaction).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ces épreuves touchent tous les élèves des classes d'orientation (les élèves absents ou malades doivent passer une épreuve de remplacement); ▪ 2 sessions (novembre et mai): <ul style="list-style-type: none"> - la 1^{ère} session consiste en six cahiers de 45 min (3 cahiers en FRA et 3 en MAT). Cette session porte sur les acquis en 5^e année primaire. - la 2^e session compte 9 cahiers de 45 min (3 cahiers en FRA, 3 en MAT et 3 en ALL, portant principalement sur les acquis de 6^e année). ▪ Les épreuves d'orientation comptent pour un tiers dans l'évaluation finale permettant une orientation au degré 7, dans les trois sections correspondantes. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Aux établissements : <ul style="list-style-type: none"> - moyenne cantonale de l'ensemble des élèves - taux moyen de réussite de l'épreuve pour chaque classe de l'établissement - résultats de chaque élève ▪ Aux enseignants : <ul style="list-style-type: none"> - moyenne cantonale de l'ensemble des élèves - taux de réussite à chaque item (canton et classe de l'enseignant) - résultats de chaque élève de la classe ; ▪ Aux élèves et à leurs parents : <ul style="list-style-type: none"> - moyenne cantonale en points de chaque épreuve - nombre de points obtenus par l'élève à chaque épreuve et stanine correspondant. 	
	7	-	-	-	-
		Disc./Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
	8	Français Mathématiques	« Epreuve-bilan », basée sur les objectifs du nouveau plan d'études neuchâtelois (PENSE).	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Tous les élèves des sections PP¹, MO et MA. ▪ La passation a lieu, en principe, en avril. 	Les résultats sont retournés : <ul style="list-style-type: none"> - aux écoles - aux enseignants - aux élèves
9	-	-	-	-	

Documents de référence : -

¹PP: Préprofessionnelle ; MO: Moderne ; MA: Maturité

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

VALAIS

	Discipline/Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats	
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1	-	-	-	
	2	Français Mathématiques Epreuve en cours de préparation : environnement	Epreuves de « référence » : épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année : bilan pour l'enseignant et les élèves.	-
	3	Allemand Environnement	Epreuves de « référence » : épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année : bilan pour l'enseignant et les élèves.	-
	4	<i>Français</i> <i>Mathématiques</i> Allemand	<i>Français et mathématiques : épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne du 2^e semestre.</i> Epreuves de « référence » : épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	<i>Tous les élèves du degré concerné sur une session au mois de juin.</i> A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année : bilan pour l'enseignant et les élèves.	<i>Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignants.</i>
	5	Sciences Allemand	Epreuves de « référence » : épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année : bilan pour l'enseignant et les élèves.	-
	6	<i>Français</i> <i>Mathématiques</i> Allemand	<i>Français et mathématiques : épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.</i> Epreuves de « référence » : épreuve cantonale proposée comme bilan, référence avec corrigé.	<i>Tous les élèves du degré concerné sur une session au mois de juin.</i> A la libre passation des enseignants en dernier tiers d'année : bilan pour l'enseignant et les élèves.	<i>Moyennes cantonales des épreuves transmises aux enseignants.</i>
SECONDAIRE	7	-	-	-	
	8	<i>Français</i> <i>Mathématiques</i> <i>Allemand</i>	<i>Français et mathématiques : épreuves cantonales de fin d'année, bilan sommatif avec note comptant pour 1/5 de la moyenne annuelle.</i>	<i>Tous les élèves du degré concerné sur une session au mois de juin.</i>	<i>Moyennes par établissement et cantonales des épreuves transmises aux directions et aux enseignants.</i>
	9	<i>Idem 8^e</i>	<i>Idem 8^e</i>	<i>Idem 8^e</i>	<i>Idem 8^e</i>

Documents de référence : Valais. (1962). Loi sur l'instruction publique : art. 41 et 56, Valais. (1987). Loi sur le CO : art. 19 à 22 et Valais. (1987). Règlement sur le CO : art. 13

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

VAUD

		Discipline/ Domaine évalués	Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	1	-	-	-	-
	2	Lecture	QCM ; Compréhension orale ; Compréhension en lecture ; Rédaction de textes. Réalisé par la Direction générale de l'enseignement (DGEO).	A l'exception des élèves allophones qui n'auraient pas bénéficié d'un an de scolarisation dans le canton de Vaud, tous les élèves de fin de 1 ^{er} cycle primaire sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier. Les résultats des élèves de classes R (DGEO) et D (SESAF) feront l'objet d'une statistique spécifique. Les élèves absents ou malades ne passent pas d'épreuves de remplacement ; une session, en mai portant sur les acquis de fin de cycle. Cinq moments d'au maximum 45 minutes.	Aux établissements : moyenne de l'établissement par rapport aux autres établissements ; Aux établissements et aux enseignants : moyenne sur l'ensemble des élèves du canton et résultats de chaque élève de la classe ; Aux élèves et à leurs parents : moyenne cantonale, appréciation obtenue par l'élève à chaque épreuve.
	3	-	-	-	-
	4	Français Mathématiques	QCM ; Compréhension en lecture ; Rédaction de textes ; Résolution de problèmes. Réalisé par la Direction générale de l'enseignement (DGEO).	A l'exception des élèves allophones qui n'auraient pas bénéficié d'un an de scolarisation dans le canton de Vaud, tous les élèves de fin de 2 ^e cycle primaire sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier. Les résultats des élèves de classes R (DGEO) et D (SESAF) feront l'objet d'une statistique spécifique. Les élèves absents ou malades ne passent pas d'épreuve de remplacement ; une session, en mai portant sur les acquis de fin de cycle. Deux épreuves de 60 minutes en français et en mathématiques.	Idem 2 ^e

Pratiques cantonales concernant l'organisation d'épreuves, d'examens, de tests ainsi que l'obtention de certificats ou diplômes au cours de la scolarité obligatoire

VAUD						
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE	Disc./Dom.	Type d'épreuve	Modalités de passation		Diffusion des résultats	
	5	-	-		-	
	6	Idem 4 ^e Réalisé par la Direction générale de l'enseignement (DGEO).	A l'exception des élèves allophones qui n'auraient pas bénéficié d'un an de scolarisation dans le canton de Vaud, tous les élèves de fin de cycle de transition sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier. Les résultats des élèves de classes R (DGEO) et D (SESAF) feront l'objet d'une statistique spécifique. Les élèves absents ou malades ne passent pas d'épreuve de remplacement ; deux sessions : La première session en octobre (2 épreuves de 90 minutes en français et mathématiques, portant sur les acquis de 5 ^e année) ; la seconde session en mars (2 épreuves de 90 minutes en français et mathématiques, portant sur une partie des acquis de 6 ^e)		Aux établissements : moyenne sur l'ensemble des élèves du canton et résultats de chaque élève ; Aux enseignants : moyenne sur l'ensemble des élèves du canton et résultats de chaque élève de la classe ; Aux élèves et à leurs parents : moyenne cantonale, note obtenue par l'élève à chaque épreuve.	
	7	Pas d'ECR	-		-	
	8	Idem 4 ^e	A l'exception des élèves allophones qui n'auraient pas bénéficié d'un an de scolarisation dans le canton de Vaud, tous les élèves de fin de 8 ^e année sont soumis à l'épreuve cantonale dans son entier. Les résultats des élèves de classes R (DGEO) et D (SESAF) feront l'objet d'une statistique spécifique. Les élèves absents ou malades ne passent pas d'épreuves de remplacement ; une session, en mai portant sur les acquis de fin de 8 ^e . En français deux épreuves de 90 minutes. En mathématiques une épreuve de 90 minutes.		Idem 6 ^e	
		Discipline/Domaine évalués		Type d'épreuve	Modalités de passation	Diffusion des résultats
	9	Pas d'ECR mais un examen de fin de scolarité portant sur les disciplines suivantes : VSO ¹ : français, mathématiques, l'option de compétence VSG: français, mathématiques, anglais, allemand et travail personnel dans le domaine "approches du monde" VSB: français, mathématiques, option spécifique, anglais et allemand		Epreuves de certificat rédigées par les établissements scolaires.	Fin d'année scolaire, selon organisation propre aux établissements scolaires.	Notes obtenues à l'examen figurant dans le livret scolaire de l'élève.

Documents de référence : Vaud. (1984). Loi scolaire art. 9a, Vaud. (1997). Règlement d'application art. 20, Vaud. (2000). Cadre général de l'évaluation et Vaud. (2001). Plan d'études vaudois

© IRDP – Neuchâtel (2008)

Ces données ont été revues et corrigées par les départements de l'instruction publique romands et tessinois de la Conférence intercantonale de l'Instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP).

¹ **VSO**: voie secondaire à options ; **VSG**: voie secondaire générale ; **VSB**: voie secondaire de baccalauréat